L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 6 DECEMBRE 1893.

THEATRE DE L'OPERA.

Il est dix heures et quart, quand nous sortons du théâtre de la rue Bourbon, à la fin du troisième acte. Peu de monde dans la salle; une assez pauvre chambré et rien de plus naturel. Il en sera toujours ainsi, tant qu'on permettra aux petits théâtres américains de la rue Canal et de la rue St-Charles d'accaparer les grandes troupes de passage à la Nouvelle-Orléans; tant qu'on laissera les Sarah Bernhardt, les Coquelin, les Jane Hading, les Monnet Sully et autres, en tournée d'Amérique aller s'installer entrepart qu'à l'Opéra.

Votre salle de la rue Bourbon est le véritable centre artistique de la ville; cela ne fait pas question. Là et là seulement, vous pouvez donner de véritables grandes représentations.

C'est le seul local qui s'y prête, grâce à l'admirable aménagement de la salle et aux vastes proportions que l'architecte a su donner à la scène et aux coulisses. Les architectes américains n'ont jamais compris la construction de leurs salles de théâtre qu'au point de vue du public et de la recette. C'est là une erreur grossière. Il faut à la scène autant d'espace, autant de profondeur qu'à la salle elle-même—c'est la règle—sans quoi toutes les représentations seront manquées. On n'a pas l'air de s'en douter; mais c'est là, en réalité, ce qui donne au théâtre de la rue Bourbon, une incontestable supériorité sur tous les autres. Interrogez les hommes du métier, ils seront tous de notre avis. Il y a trois ou quatre ans, on a eu la malencontreuse idée de reculer la rampe pour gagner une ou deux rangées de fauteuils. Soit, mais on a éteint en partie les voix qui y perdent une partie de leur sonorité. La belle avance! Tout le monde s'en plaint et tout le monde a raison. Mais passons sur ce sujet, quitte à y revenir plus tard.

En fait, à une représentation comme celle d'hier, à une représentation de "l'Africaine", il y avait peu de monde. L'exécution a pourtant été excellente. M. Devriès entr'entres a fait un excellent Nelusko. On peut, peut-être avoir plus de voix, mais mieux sentir, mieux dire et mieux jouer; cela est tout bonnement impossible.

M. Sonbeyran (Vasco), était en voix, et, comme à l'ordinaire, du reste, il ne s'est pas ménagé, donnant franchement tout ce qu'il avait. Aussi a-t-il pleinement réussi.

Mme Tyida a remarquablement rendu le rôle de Selika qui va à merveille à sa voix.

Nos compliments à M. Gardoni, un des meilleurs Don Pedro que nous ayons vus ici.

L'orchestre a très bien marché. Il s'est fait beaucoup applaudir.

Les chœurs ont également bien marché, nous leur envoyons nos félicitations, surtout pour l'exécution du grand ensemble du chœur du troisième acte, la Prière des Matelots. Quel admirable effet produirait cette page grandiose, si le personnel des exécutants était double!

Jeudi, "Faust"; même distribution qu'à l'ordinaire.

Samedi, "La Juive", représentation à laquelle nous prédisons un beau succès.

Dimanche en matinée, "Sigurd". On refusera des entrées à la porte.

Le soir, "Barbe Bleue". Toute la troupe d'opérette sur le pont. On rira de bon cœur et l'on applaudira à outrance.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

La pièce de M. Bisson, le grand faiseur actuel de Paris, "Le Bal Masqué," fait toujours fureur à l'Académie de Musique.

On y va parce que l'on s'y amuse. Le fait est que la pièce est merveilleusement bien charpentée. Les interprètes sont d'ailleurs excellents.

Aujourd'hui, matinée, à midi.

Ces deux théâtres, l'Académie et St-Charles sont très bien chauffés, et même par les plus grands froids, on y peut passer des heures extrêmement agréables.

GRAND OPERA HOUSE.

M. Archie Boyd continue à attirer la foule au théâtre de la rue Canal. Il a de la tenue, de la verve. Il dit et joue bien. C'est le "Country Gentleman", tel que nous l'entendons en Amérique. Il est, d'ailleurs, très bien secondé par Mlle Ida Stembler qui lui donne la réplique.

Pourquoi les autres personnages sont-ils tant effacés? Ils font ce qu'ils peuvent; mais le rôle que l'auteur leur a donné ne se prête guères à l'effet. A tout prendre, c'est un joli spectacle que celui du "Country Gentleman" et nous conseillons que le public se porte cette semaine au Grand Opera House.

THEATRE ST-CHARLES.

Ici, c'est le "Black Crook" qui fait de siennes. Les nouveaux pas, les nouveaux divertissements obtiennent un succès complet. On y applaudit surtout le fameux quadrille français, dans lequel Mlle Louise Montrose fait florès.

Cette sorte de danse est l'objet de grandes discussions dans le public. On peut en contester la valeur, ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'elle a la vogue, ici comme ailleurs.

UN MARIAGE ÉMOUVANT,

On vient de célébrer, à Eclilla, le mariage de la fille du général Margallo—tué récemment à la tête des troupes espagnoles dans une sortie contre les Kabyles—avec le lieutenant Saltos.

Le lieutenant Saltos avait été grièvement blessé en combattant à côté de son chef le jour de la mort glorieuse du général.

On a donc dû, pour la cérémonie, transporter sur un brancard le jeune officier de son domicile à la maison de sa fiancée.

La veuve du général, vêtue d'habits de deuil, et deux de ses trois amis, assistaient au beau mariage.

C'est un amoureux militaire qui a donné, devant ces témoins en armes, la bénédiction nuptiale aux jeunes époux.

M. et Mme Cornifiet sont invités à dîner chez des amis.

Au dessert, Cornifiet se met à faire une scène à sa femme et la menace même de la gifler.

Et comme l'amphitryon le rappelle doucement au sentiment des convenances, Cornifiet lui riposte d'un air piqué:

—Ce n'était pas la peine, alors, de me dire de me mettre à mon aise, de faire ici comme chez moi!.....

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1893.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

DE TOUS LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POETES, QUEL EST CELUI QUI VOUS PLAIT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de cour.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 725.

DR. PRICE'S Cream Baking Powder.
La seule Poudre de Crème de Tartre Pure.—Pas d'Ammoniaque; Pas d'Alun.
En usage dans des millions de familles—40 années d'épreuve.

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 6 Déc. 1893.—Indications: Pour la Louisiane.—Temps généralement beau; vents variables, plutôt du sud est.

Température du 5 décembre 1893.
Thermomètre de A. L. Guillotte, Opticiens, No 142 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin.....	36	2
Midi.....	44	6
3 P. M.....	50	9
6 P. M.....	48	8

Mariages, Naissances et Décès, inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES—Eugène Davis à Mlle Elizabeth Rogers; Thomas Carlin à Mlle Bridget Slowry; Walter Simpson à Mlle Christina Bardt; John McNamara à Mlle Franc a wendoza; James H. Sender à Mlle Mary McNeil; Jean Labarrère à Mlle Josephine Lacoste; John L. Heyboy à Mlle Verve Jambe; J. Dowling; Hugh Johnson à Mlle Marie A. Perrot; Frank Moses à Mlle Clothi de Gompert.

NAISSANCES—Mmes Hoff, un garçon; Joseph Hess, une fille; Walter P. Shelly, une fille; Emile P. O. Bonildche, une fille; Jacob M. Bauer, une fille; Giocomo Almerico, une fille; Edward K. Skinner, une fille; Louis B. Sassy, une fille; Frederic C. Strouse, une fille.

DECES—Lorenzo Alexander, 78 ans; Tinnie Nathan, 45 ans, 209 rue Erato; Jules Lagothe, 44 ans, 47 rue Sud Robertson; Nausnixa Palerno, 6 ans, coin Chartres et St-Philippe; George W. Spor, 3 ans, 326 rue Nord Claiborne; Rudolph Green, 9 mois, rues Cambronne et Plum; B. Evans, 88 ans; Clintonet De Armas; Anna Robe ison, 19 ans, 623 rue St-Patrick; Clara Richards, 3 ans, 220 rue St-Ferdinand; Pierre Gérin, 80 ans, 81 rue Union; Gabriel Michel, 85 ans, 209 rue Union; Veuve Morgharia St-Philip, 57 ans, 300 rue de Chartres; Steven Johnson, 80 ans, Tunisburg; Edgar Evans, 7 ans, Leesburg; Patrick Mulvey, 27 ans, 11 1/2 rue Félicité; George H. Brewer, 45 ans, 360 rue Première.

Cour de Circuit.

L'affaire de Abagootto contre la ville en $10,000 de dommages, a été jugée hier devant la Cour de Circuit des Etats-Unis; plusieurs témoins ont été entendus et ont déposé sur ce qui s'était passé à la Prison de Paroisse le 14 mars 1891. L'affaire a été remise à aujourd'hui. Le jury rendra probablement sa décision cette après-midi.

Cour Civile de District.

Joséphine Maria Saugassau demande l'émancipation.

E. Dupré contre M. C. Strauss pour $495.

W. G. Tebault contre le Crescent Athletic Club pour $4.500.

Elizabeth Elswirth contre Joséphine Stauder en partage.

Geo Tugnoni contre Thomas Hofer, pour $130.

Welsh frères contre la N. O. National Bank, pour $500.

Roll paper cutter Co, N. Wells-Longshore, pour $1.545.27.

Louisiana Electric Light Co. contre Lopez Fils, pour $137.80.

Preston & Stauffer contre B. Noirvila, pour $382.36.

F. A. Sheffield contre la N. O. Carrollton R. R. Co. pour $10,000 de dommages.

Cour Suprême.

Natchez and O. O. Navigation Packet Co. contre les Underwriters de Louisville.—Jugements confirmé.

Mme S. Dendgro contre D. Mochet; rejet de la demande d'annulation de poursuites.

A. Augusti contre les héritiers de Mme E. J. Lawless. Rejet de la demande d'appel.

American Homestead Association contre Marie H. Linnigon. Jugement confirmé.

L'Etat contre Alcide Jacques. Jugement confirmé.

L'Etat contre Anatole Price. Jugement renversé.

Pour les Ecoles.

Le maire a reçu hier du Prof. Calhoun et de plusieurs autres professeurs des écoles publiques une demande d'augmentation de la subvention accordée aux écoles dans le budget municipal. L'augmentation a été jusqu'ici de 24 pour cent. La pétition a été soumise au Conseil.

Commissariat des Etats-Unis.

Le capitaine Ross qui avait été accusé de s'être livré à des voies de fait sur la personne de ses matelots pendant que le navire se trouvait en pleine mer, a comparu hier devant le Commissaire des Etats-Unis et a été acquitté, faute de preuves suffisantes.

Les actes d'un ivrogne.

La nuit dernière, un ivrogne du nom de Carroll est entré dans le café de M. Dazet, rue Rochblave, près de la rue de la Douane et sans aucun motif a tiré son revolver de sa poche.

Il allait faire usage de son arme, lorsque M. Dazet s'est précipité sur lui et lui saisissant le bras a réussi à lui faire lâcher le revolver.

L'individu a pris la fuite, mais une accusation a été portée contre lui par M. Dazet.

L'affaire Scholl.

MM. Bernard Kletz Sr. et Kletz Jr. ainsi que M. Clarence Rouzh ont comparu hier matin devant la section B du cour criminelle, sous une accusation d'avoir tenté d'assassiner M. Scholl au club Olympique. Les accusés étaient représentés par MM. Lionel Adams et Evans. Ils ont nié leur culpabilité.

Affaire Whitaker.

L'affaire Whitaker s'est terminée par un mistrial par suite de la présence d'un reporter du "Times" qui dictait les débats de la cour à une autre personne dans la salle où le jury avait été enfermé pour l'empêcher d'entendre les débats entre les avocats au sujet de l'admissibilité de certains témoignages.

Hier matin, les avocats de l'accusé ont profité de cette interruption dans le jugement de l'affaire pour demander que soit spécifié le montant des sommes détournées par leur client.

Vols.

J. C. Berg, propriétaire d'un restaurant situé au coin des rues Dryades et Deuxième, s'est plaint à la police qu'un inconnu avait pénétré hier matin dans son boutique et lui avait volé une somme de $25 qui se trouvait dans le comptoir. Il soupçonne de ce vol un de ses employés nommé Perona.

—Adam Eve, un journalier nègre et deux autres individus, qui habitent Carrollton, ont été arrêtés pour vol d'une charrette de navets.

Le feu.

Hier matin, à deux heures, le feu a causé de légers dommages au No 2224 de la rue Melpomène.

—A 3 heures du matin, un commencement d'incendie a été découvert au No 480 de la rue Commune dans l'épicerie de M. J. Walker. L'immeuble a été complètement détruit. Il était assuré à la compagnie Lafayette. Le mobilier était assuré à la Compagnie des Marchands pour une somme de $400.

—A la même heure, un autre commencement d'incendie a causé pour $30 de dommages au No 195 de la rue Constantinople. Les flammes ont été éteintes sans qu'il ait été nécessaire de donner une alarme.

Accident.

M. Zowitowski, âgé de 61 ans, et habitant rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe, est tombé et s'est démis la jambe droite et blessé dans le dos. Il a été emmené à l'Hôpital.

Enlèvement.

John Labat, qui est accusé d'enlèvement, a comparu hier matin devant le deuxième cour de recorder et a été mis sous caution de $1,000, pour comparaître le 12 décembre. Il est accusé de l'enlèvement d'une jeune fille du nom de Marie Philipe

CONSEIL MUNICIPAL.

Le meeting régulier du Conseil Municipal a eu lieu hier soir, à sept heures, sous la présidence du maire John Fitzpatrick.

Vingt-cinq membres étaient présents.

Le message du Maire est comme suit:

1. Rapport du trésorier de la ville pour la semaine finissant le 2 décembre 1893.

2. Pétition de W. W. Carre qui demande l'autorisation de faire construire un trottoir en planches devant sa fabrique située dans l'Ist No 693, borné par les rues Clark, Aglaé, l'avenue Hagan et le chemin coquillé.

3. Pétition de la New Orleans Elevator and Warehouse Company, qui protteste contre le rapport de Joseph Gandel, arbitre nommé par la cour civile pour évaluer les quais de la Compagnie, conformément aux ordonnances Nos 899 N. S. et 451 C. S.

4. Communication des Sœurs de Bon Pasteur relative à l'institution qu'elles dirigent.

5. Communication de Edward Fenner relative à la condition des bains Morris et demandant une allocation pour leur entretien.

6. Communication du commissaire des édifices publics, qui informe le Conseil de la mort d'un cheval appartenant à la ville.

7. Rapport du commissaire des édifices publics contenant un tableau détaillé du travail exécuté par les prisonniers du Police Jail, du 29 novembre au 4 décembre.

8. Communication des professeurs des écoles publiques qui demandent une augmentation de l'allocation destinée à l'entretien des écoles publiques pendant l'année 1894.

9. Rapport annuel du Bureau des administrateurs des écoles publiques pour l'année 1894.

10. Communication de Daniel A. Rose, secrétaire du conseil, qui demande un congé de quinze jours, à partir du 2 décembre 1893.

11. Communication de la Gâte City Gravel Company qui demande l'autorisation de faire l'essai de son gravier en pavant un liet de rue.

12. Pétition de John Feliu, employé dans le bureau du chef de police, qui demande au Conseil de lui verser la moitié du montant d'une amende à laquelle a été condamné par le juge Acoin un nommé Joseph Hebard pour avoir fumé dans un tramway.

13. Liste des pensionnaires du New Orleans Female Orphan Asylum et du St-Vincent's Infant Asylum de Carrollton.

14. Communication de W. C. Nelson, gérant du Underwriter's Inspection Bureau, relativeau système d'alarmes d'incendie de la Nouvelle Orléans.

15. Liste des pensionnaires de l'asile des orpheline de St Vincent, situé au coin des rues Race et Magazine.

16. Communication du Conseil d'administration de l'Infirmerie Touro, qui demande que cette institution soit placée sur la liste de celles qui reçoivent des allocations de la ville.

17. J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai choisi l'Hon. W. A. Brand, membre du Conseil Municipal, pour s'entendre avec le comité de commerçants qui doit présenter au Congrès des Etats-Unis, un document relatif au port de la Nouvelle-Orléans.

Respectueusement,
Signé: JOHN FITZPATRICK,
Maire.

Le Conseil reçoit favorablement le veto suivant du Maire:

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 5 décembre 1893.

Aux membres du Conseil:

Je vous renvoie sans mon approbation une ordonnance en vertu de laquelle le contrôleur était requis de rembourser au capitaine B. S. Leathers, une somme de $25, montant d'une amende à laquelle il avait été condamné par le recorder E. S. Whitaker, de la première cour.

Je n'ai pas approuvé cette ordonnance qui, selon l'avocat de la ville, est illégale, car le Conseil Municipal n'a pas le droit de rembourser une somme qui a été payée au trésor de la ville.

Respectueusement,
JOHN FITZPATRICK,
Maire.

La communication de l'avocat de la ville est ainsi conçue:

"Bureau de l'Avocat de la Ville.
"4 décembre 1893.

"A l'Honorable John Fitzpatrick, Maire de la Nouvelle Orléans.

"Cher Monsieur.

"En réponse à la communication dans laquelle vous me demandez mon opinion sur la légalité de l'ordonnance récemment adoptée par le Conseil et autorisant le contrôleur à rembourser une somme de $25 au capitaine B. S. Leathers, montant d'une amende à laquelle ce dernier avait été condamné par E. S. Whitaker, juge de la première cour de recorder, je dirai que cette mesure n'est pas légale car la constitution de l'Etat de la Louisiane dit que le Conseil n'a pas le droit de rembourser l'argent versé au trésor pour violation des ordonnances, dettes, etc.

Le capitaine Leathers a été condamné pour avoir violé une ordonnance relative à l'abordage des navires dans le port, et il serait illégal de lui rembourser le montant de l'amende.

Je prie Votre Honneur de ne pas approuver cette ordonnance.

Respectueusement,
Signé: E. A. O'SULLIVAN,
Avocat de la Ville.

Un congé de quinze jours est accordé à Daniel A. Rose, secrétaire du Conseil.

Le secrétaire donne lecture des rapports des différents comités.

On adopte seize ordonnances relatives aux finances.

Ch. P. Wagner est autorisé à garder deux chevaux chez lui, No 26 rue Peters.

On adopte une ordonnance de M. Kane en vertu de laquelle le reliquat de la somme allouée pour la réparation des rues Sixième et Jeannette, en vertu de l'ordonnance No 8288 C. S., sera porté au crédit du bureau du voyer.

La Société Protectrice des Orphelins est autorisée à vendre certains lots qui lui appartiennent dans le Cimetière Lafayette.

Le contrôleur est requis de payer à l'agent de police E. J. Trinchard une somme de $12 50, pour l'arrestation d'un nommé T. H. Curtain, qui fumait dans un char urbain.

Rudolph & Henry sont autorisés à vendre un tir à la carabine.

Le contrôleur est requis de réduire l'assessement au nom de Mme Kate Woulfe.

Les personnes suivantes sont autorisées à ouvrir des buvettes et groceries:

I. Carneo et F. J. Adolph, No 350 rue Commune; H. Hilaebrand, coin Septième et Annonciation; C. Scheitzkey, 40 rue Dumaine; A. McAuley, rue Robin, entre Water et Peters; Joseph Cantazaro, coin Erato et St-Charles.

Le trésorier est requis de recevoir le montant intégral des taxes au nom de J. D. Taylor et autres.

Le cautionnement de Venable Bros., pour l'entretien de la rue North Peters, est accepté.

On accepte l'offre de John F. Dupuy, pour le pavage en coquilles du tac, de la rue Ste Anne, de Broad au Bayou St-Jean.

Mary Redler est autorisée à entretenir plusieurs vaches chez elle, coin Robert et Chestnut, Sixième District.

Ordonnance de M. Kane relative à la construction d'immeubles en bois dans certaines limites.

Ordonnance relative au paiement des frais de construction d'un ascenseur à l'Hôtel de Ville.

Joseph Duprè est autorisé à entretenir deux chevaux chez lui.

Ordonnance annulant l'ordonnance No 7913 C. S. relative au paiement des blocs de granit provenant des rues Remparts, Bourgogne et Toulouse.

E. G. Schlieder est autorisé à construire son four pour la crémation des immondices dans le territoire borné par la rue Gasquet, le Nouveau Basein, l'avenue Hagan et l'avenue Carrollton.

Ordonnance annulant l'ordonnance No 7357 C. S, relative au pavage de l'avenue Jackson, de la rue Prytanée à l'avenue St-Charles.

Ordonnance relative à l'imposition de taxes sur certains corps de métiers.

Le Maire est autorisé à passer un contrat avec Charles Michaelofsky, pour la fourniture du charbon pour les machines à drainer.

Noyé.

On a repêché hier matin au pied de la rue Richard le cadavre d'un nègre du nom de Wm Jones.

Une épingle en diamant.

Le directeur du Grand Opera House, ayant constaté dernièrement la disparition d'une épingle en diamant d'une valeur de $2,000, a conclu qu'elle devait lui avoir été volée et il a averti la police. Samedi dernier, l'agent Griffin qui était de service dans le théâtre, a aperçu sur le parquet un objet brillant.

Il l'a ramassé et a constaté que c'était le diamant dont M. Greenwall croyait avoir été dépouillé. Il l'a rendu immédiatement à son propriétaire, à la grande joie de celui-ci.

A l'Hôpital.

Le train de 6 heures 50 du chemin de fer du Texas and Pacific a amené à la Nouvelle-Orléans un inconnu qui avait été ramassé à la Baton Rouge Junction. Le blessé qui a la jambe droite cassée, le corps foulé, meurtri et paraît avoir été écrasé par un train, a été transporté à l'Hôpital de Charité dans une voiture d'ambulance.

Incendiaires.

Des inconnus ont arrosé de pétrole et incendié l'immeuble situé au coin des rues Bagatelle et Robertson, appartenant à M. John Miramon et occupé par l'épicerie de Nicolo Sacco. Les flammes ont heureusement été découvertes à temps, et elles ont été éteintes avant d'avoir endommagé la maison. Une chemise de laine saturée de pétrole et une bouteille ayant contenu de ce liquide ont été trouvés près des escaliers.

Rixe.

Hier soir à 7 heures, au coin des rues Douane et Franklin, un matelot nègre employé à bord du steamer Yulu, ayant eu une querelle avec une négresse nommée Mary Hawkins, la blessée d'un coup de rasoir à l'abdomen. Mary a reçu les soins des internes de l'Hôpital de Charité, qui ont déclaré sa blessure assez grave. Smith a été arrêté et écroué au poste de police du quatrième précinct.

MENUS FAITS.

A 5:10 P. M., au coin des rues Commune et Delta, la locomotive No 529 du chemin de fer du Southern and Pacific, a renversé un cheval attelé à une voiture appartenant à John Quillon et conduite par James Connors. L'animal ayant en trois jambes cassées par les roues de la locomotive, a été abattu par les agents Guérin et Husband.

Les germes de Scrofules, latents dans le corps humain, sont extirpés par la Salsaparille d'Ayer. Vendue par toutes les droguistes.

LA MORSURE.

Voici des détails poignants sur le drame qui vient de jeter une vive émotion à Charonne, en France.

Le mari, M. Guimard, était, nous l'avons déjà dit, un ancien professeur de mathématiques dans un collège de province, et sa femme, née Annette Fouchard, était la fille d'un officier de la Légion d'honneur.

Il y a trois ans, M. Guimard, ayant perdu sa place de professeur, vint, accompagné de sa femme à Paris. Les malheurs ne tardèrent pas à tomber dans une profonde misère et, il y a un an, tentèrent de se suicider, mais parvint à les sauver à temps, et ils furent sauvés d'une mort certaine. Cependant, à la suite de cette tentative, les facultés mentales de M. Guimard se dérangèrent et on dû l'interner à Sainte Anne. Il y resta trois mois.

Sorti de l'asile, il prétendit que mathématiques vint retrouver sa femme, et c'est alors qu'ils allèrent habiter dans l'impasse de la Loi, où ils occupèrent, au premier étage sur la cour, une misérable chambre qu'ils payaient 115 francs par an.

Les pauvres gens essayèrent de travailler.

Mme Guimard s'embauche dans une peausserie où elle gagna six francs par semaine.

Quant au mari, il fit de tout, mais ne rapporta à la maison que des gains tout à fait insuffisants.

Les idées de suicide vinrent de nouveau hanter ces malheureux, et avant-hier ils résolurent de mettre un terme aux souffrances qu'ils enduraient depuis de longs mois.

Avec les derniers sous qui leur restaient, ils achetèrent du charbon de bois. Puis ils s'enfermèrent à clef et calfeutrèrent toutes les issues.

Mme Guimard se coucha tout habillée sur son lit, tandis que son mari allumait un réchaud au milieu de la chambre.

Le professeur installa alors à une table et écrivit une longue lettre à son fils, qui habite le département de l'Oise. Il lui raconta ses misères, ses impressions pendant le suicide. Voici cette navrante lettre:

"C'est après avoir tout essayé, tout tenté, mon cher enfant, mais sans résultate aucune, que nous nous sommes décidés à mourir.

"Il était casseur de bûches à Bagnolet, et je gagnais à ce pénible travail 20 centimes par jour. Cependant, je parvins à augmenter mon salaire et je fus payé 40 centimes par jour.

"Mais cela était insuffisant, et à ce métier, je n'ai pas tardé à déchir. Mes forces m'abandonnèrent rapidement, et je dus cesser complètement ce travail. Ne trouvant plus rien, ne pouvant plus nous nourrir, nous allons disparaître. Mais nous avons tenu à mourir sans causer de préjudice à personne.

"Nous n'avons pas de dettes; à notre propriétaire, à qui nous devons quarante-huit francs pour notre dernier terme, nous laissons un excellent matelas qu'il pourra vendre et qui le payera, et peut-être même au delà.

"Quant à nos autres meubles, il serviront à couvrir les frais de notre enterrement.

"Il est trois heures vingt du matin, nous allumons le fourneau. Moi, je l'ai dit, ma femme me regarde faire.

"Trois heures et demie.—La fumée, l'acide carbonique se dégagent du charbon et m'entêtent. J'appelle Annette, elle me répond très faiblement. J'écrits toujours. Je sens comme un voile me cacher ce qui me reste de cervelle, mais je puis encore de toutes mes facultés.

"Quatre heures.—J'écris toujours. Toute fois je m'arrête un instant. J'appelle de nouveau Annette, mais elle ne me répond plus; je tourne la tête de son côté. Elle paraît dormir. Ses bras sont placés le long de son corps. Je n'ose aller m'assurer si elle dort!....

"Cinq heures.—Je ressens de fortes secousses dans le cerveau, mes tempes battent vivement. Ma vue se trouble. Je sais pris d'un grand tremblement. Cependant, je puis encore tenir ma plume. Annette n'a pas changé de position. Elle semble toujours plongée dans un profond sommeil. Elle dort être morte...

"Cinq heures un quart.—Je n'y suis pas du tout; je cherche à tracer ces quelques mots, mais j'ai bien peur de tomber sur la table. Tout est obscur autour de moi. Cependant le fourneau brûle encore...."

Vers midi une vague odeur de charbon fit soupçonner le drame; la concierge alla prévenir le commissaire de police.

M. Guilland arriva aussitôt.

D'un coup d'épaule, il enfonça la porte.

La chambre était pleine de fumée. On courut à la fenêtre qu'on ouvrit toute grande. Sur le lit, habillés, les époux Guimard étaient couchés, se tenant par la main.

Le corps de la femme, rigide, était déjà froid. L'homme, tout à coup, se ranima. Instinctivement, il regarda sa compagne et comprit qu'elle était morte. D'un mouvement lent, il porta la main de sa femme sur ses lèvres et l'embrassa.

Puis il retomba dans un état somnolent, duquel il ne sortit qu'à l'hôpital Tenon.

Les journaux parisiens s'occupent du clown Foottit, qui a fait longtemps la joie du Nouveau-Cirque. Ce clown inventait des excentricités les plus amusantes; on voici une, entre autre, qui vaut la peine d'être citée:

Foottit arrivait sur la piste en poussant des cris à réveiller un mort.

—Qu'y a-t-il, clown? demandait le régisseur.

—Ah! disait-il en sanglotant, mon malheureux frère avait mal aux yeux. Il est allé consulter un médecin.... qui lui a enlevé un oeil.... pour l'arranger; mais, pendant que l'oeil était sur la table, le chat l'a mangé. Alors, le médecin a pris un oeil du chat et l'a mis à la place de celui de mon frère.

—Eh bien! alors, tout est pour le mieux!

—Mais non, c'est à présent bien plus terrible.

—Pourquoi donc, clown?

—Parce que mon frère ne peut plus dormir que d'un oeil; avec l'autre, celui du chat, il cherche les souris.

Une petite choriste, qui se croit fort jolie, malgré qu'elle ait les yeux un peu louches et assez rudes, se vantait, au foyer, que le gros commanditaire du théâtre lui avait fait les yeux doux.

—Avons, ma chère, lui répondit une amie, qu'il a bien qui réjoui.

BULLETIN Télégraphique.

Chambre des Députés.

Le programme du nouveau Cabinet a été lu à la Chambre des Députés et au Sénat français. Le Cabinet déclare que la France n'a jamais eu plus besoin de voir l'ordre maintenu ainsi que les principes sur lesquels est basée la société moderne, défendus.

Ces principes sont la liberté individuelle et le droit de propriété. Le gouvernement est décidé à faire opposition aux doctrines socialistes.

Il y a eu une bagarre à la Chambre des Députés. Le député Méry ayant protesté contre certaine remarque de M. Raynal, ministre de l'intérieur, a manifesté sa désapprobation par cette phrase: "Vous êtes un misérable de parler ainsi." Les républicains modérés ont demandé le rétablissement de l'ordre. Le président a fini par obtenir un peu de silence et a demandé à M. Méry d'expliquer son langage.

Sa réparation à la tribune a donné lieu à un autre scène tumultueuse. L'ordre ayant été de nouveau rétabli, M. Raynal a essayé de continuer son discours, mais il a été de nouveau interrompu par M. Pelletan qui lui a crié: "Vous avez conclu un pacte avec les Boulangistes de la droite!"

Plusieurs autres scènes semblables se sont passées à la Chambre avant qu'il ait été possible de voter.

Le Cabinet italien.

Le nouveau Cabinet italien a été composé comme suit:

Premier ministre et ministre de l'intérieur—Signor Zanardelli.

Ministre des affaires étrangères—Général Baratieri.

Ministre de la justice—Sénateur Ingbilleri.

Ministre des postes et télégraphes—Signor Schipiona

Ministre des travaux publics—Signor Fortis.

Ministre de la guerre—Général San Marzano.

Ministre de la marine—Amiral Rascia

Ministre de l'agriculture—Signor Coccorita.

Ministre du trésor—Dr Vacchelli.

Ministre de l'instruction — Signor Gallo.

Ministre des finances—Signor Boselli (pas encore confirmé.)

L'Italie alarmée.

5 décembre—Le journal *La Reforma* publie une lettre signée "Belli", dans laquelle l'auteur affirme positivement qu'il y a en ce moment 40,000 hommes de troupes françaises échelonnées entre Nice et Barcelonnette, et qu'il y a des postes avancés à quelques yardes à peine de la frontière.

Les troupes elles mêmes avancent graduellement vers la frontière. Etant donné la nature de l'opposition une quantité considérable de matériel de guerre et paraissent préparées pour une attaque soudaine.

Le signataire de l'article appelle l'attention du gouvernement Italien sur la gravité de cette situation.

La Révolution Brésilienne.

Le correspondant du *Herald* à Rio annonce que l'amiral Saldanha de Gama a pris le commandement de la flotte insurgée. On prétend que Mello s'est rendu à Santos dans le but de prêter son concours aux révolutionnaires de Rio Grande du Sud. Une dépêche de St Thomas dit que Nichteroy a été repeint et qu'il a quitté ce port après avoir embarqué une provision de charbon.

On annonce de New York que le "Destroyer" qui allait partir lundi à 1 heure de l'après-midi pour le Brésil, a été saisi par le marshal des Etats-Unis. A la requête de l'entrepreneur qui a fait au navire les réparations nécessaires et qui n'a pas encore été payé.

Le bill Wilson.

5 décembre—Par suite des questions qui ont été posées aux divers membres du Congrès, on peut affirmer que le bill Wilson, ou bill tarif, ne rencontrera guère d'opposition et sera voté après la période ordinairement consacrée à la discussion de ces mesures.

Il n'y avait que très peu de spectateurs aux galeries, ce matin au moment de l'ouverture de la seconde séance de la Chambre.

Beaucoup de membres manquaient aussi à l'appel.

Il a été ordonné le tirage du message présidentiel à 20,000 exemplaires.

M. Blanchard de la Louisiane a eu l'honneur d'être le premier membre appelé à présider la séance des comités.

Après une assez longue discussion de la question de Hawaii, la séance levée à 4 heures a été ajournée par respect pour la mémoire du représentant O'Neil.

Tentative de Déraillement.

5 décembre—On a appris aujourd'hui qu'on avait tenté la nuit dernière de faire dérailler un train près de South Fork, Pie. Les individus qui avaient conçu cette tentative criminale avaient ouvert une aiguille. L'état du coeur de l'aiguille a été heureusement découvert par un des inspecteurs de la compagnie, peu de temps avant le passage du train. La compagnie va faire son possible pour découvrir les coupables.

Double Assassinat.

5 décembre—Un double assassinat a été commis ce matin à un mille de St-Joe, Pie. Mme Jeanne Martin, âgée de 25 ans et sa mère, ont été trouvées assassinées près d'une source, par un jeune homme qui était allé faire sa provision d'eau. Les deux femmes avaient eu le crane fracturé. L'assassin est le mari et le geôlier des victimes; il n'a commis le crime que pour pouvoir s'emparer d'une somme de $200.

Le message du Président.

5 décembre—Le message du Président a été commenté par la Presse du monde entier. Tous les journaux sont unanimes à l'admirer; la Presse anglaise dit que c'est un document rédigé par un homme capable, juste, franc et courageux. Cette phrase résume à peu près les commentaires auxquels ce message a donné lieu.

Incendie.

5 décembre—Un incendie a pris à Mount Vernon ce matin. Comme la ville n'est protégée par aucun corps de pompiers, les flammes ont fait de tels progrès que l'on a craint un instant de les voir dévorer tout le quartier commerçant. La population a toutefois fini par arrêter les progrès de l'incendie en se servant de seaux.

Assassinat.

5 décembre.—Le maire de Hazlehurst, Miss., a été assassiné aujourd'hui par un hoodlum qui, il y a quelques mois, avait juré de le venger à la suite d'une condamnation qui lui avait été infligée pour violation des lois sur le jeu.

C'était au printemps dernier; depuis cette époque, il semblait caresser le projet de tuer le maire pour se venger.

On n'avait pas pris ses menaces au sérieux, mais aujourd'hui il s'est armé d'une mausse et a attendu le maire au passage au moment où il se rendait chez lui pour déjeuner.

Il lui a asséné plusieurs coups formidables de son arme sur la tête et il a succombé quelques heures plus tard. Les coups ont été entendus à une distance de cent yardes. Le coupable est un nommé Norton. La population est indignée.

Chronique de partout

La crise ministérielle en Servie continue. Le pays reste toujours sans cabinet. On prétend que le roi veut former un cabinet militaire et suspendre la constitution.

—Le ministre Willis a envoyé de Hawaii une autre dépêche dans laquelle il dit que la situation n'est pas ce qu'il la croyait.

Il dit que le gouvernement provisoire sera protégé par lui jusqu'à ce qu'il reçoive de nouvelles instructions de Washington. D'ici là, la situation restera absolument la même.

5 décembre—On annonce que le cutter des Etats-Unis Corwin a quitté le port de San Francisco après minuit la nuit dernière. Sa destination n